



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 10 septembre 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Richard D'Auray, greffier-adjoint et M^c Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2008-1391 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - 7 521,61 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - 282 663,45 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 - 5 379,37 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 32 - 227 412,81 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 33 et la liste des embauches numéro 32 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	7 521,61 \$	25 au 29 août 2008
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	282 663,45 \$	25 au 29 août 2008
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	5 379,37 \$	25 au 29 août 2008
Liste des embauches numéro 32	Embauche de personnel temporaire	227 412,81 \$	18 au 22 août 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1392 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-33 POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 AOÛT 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-33 d'un montant de 189 086,97 \$ pour la période du 21 au 27 août 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1393 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIALE DES BRAVES DU COIN INC. - 8, RUE DES BRAVES-DU-COIN**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Association sportive et sociale des Braves du Coin inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 8, rue des Braves-du-Coin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Association sportive et sociale des Braves du Coin inc. pour l'immeuble situé au 8, rue des Braves-du-Coin.

Adoptée

CE-2008-1394 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIALE DES BRAVES DU COIN INC. - 0, RUE GAGNON**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Association sportive et sociale des Braves du Coin inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 0, rue Gagnon;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec, à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Association sportive et sociale des Braves du Coin inc. pour l'immeuble situé au 0, rue Gagnon.

Adoptée

CE-2008-1395 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-33 - 101 843,13 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-33 d'un montant de 101 843,13 \$ pour la période du 18 au 23 août 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1396

SOUSSION 2008 SI 140 - LES CONSTRUCTIONS MONAST/LES CUISINES SUR MESURES INC. - CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-GÉRARD - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'ANIMATION - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 33 222,49 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions Monast/Les Cuisines sur Mesures inc., 60, rue Monast, Gatineau, Québec, J8R 2L1 pour les travaux d'amélioration des infrastructures d'animation au centre communautaire Saint-Gérard pour un montant total de 33 222,49 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 juin 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50047-001-58785	31 750,84 \$	Centre communautaire Saint-Gérard - Centre Saint-Gérard
04-13493	1 471,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1397

SOUSSION 2008 SP 098 - PLASTIQUE ROTTEK INC. - FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE CONTENEURS EN PLASTIQUE DE 4 ET 6 VERGES CUBES DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 157 454,98 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Plastique Rottek inc., 460, chemin Laroque, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6T 4C5 pour la fourniture et la distribution de conteneurs en plastique de 4 et de 6 verges cubes destinés à la collecte des matières recyclables sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 157 454,98 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30144-002-58786	150 480,23 \$	Achat de bacs roulants - Conteneurs de recyclage
04-13493	6 974,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30144-001	150 480,23 \$		Achat de bacs roulants - Bacs roulants
06-30144-002		150 480,23 \$	Achat de bacs roulants - Conteneurs de recyclage

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1398*

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, LE GROUPE JEAN-COUTU (PJC) INC. ET LA COMPAGNIE 6341837 CANADA INC. - AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau, le Groupe Jean-Coutu (PJC) inc. et la compagnie 6341837 Canada inc. conviennent d'une entente portant sur la construction de feux de circulation avec un réaménagement des accès sur le boulevard Maloney Est face aux terrains des compagnies :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau, le Groupe Jean-Coutu (PJC) inc. et la compagnie 6341837 Canada inc. portant sur la construction de feux de circulation avec un réaménagement des accès sur le boulevard Maloney Est face aux terrains des compagnies.

La Ville s'engage à payer 50 % des coûts associés à l'acquisition, la fourniture et l'installation du système de feux de circulation jusqu'à concurrence d'un montant de 75 000 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-001	75 000 \$	Réseau routier 2005 - Contrôle intersection

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1399

2008 DP 008 - PARKSON CORPORATION - REMPLACEMENT DES VIS DE TAMISAGE ET DE PRESSAGE DU SÉPARATEUR STRAINPRESS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 64 400 \$, INCLUANT LES TAXES, LES FRAIS DE TRANSPORT ET D'EMBALLAGE

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériaux et qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux après que des vérifications documentées et sérieuses aient été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Parkson Corporation, 9050, avenue Ryan, Dorval, Québec, H9P 2M8 pour la fourniture de vis de tamisage et de pressage du séparateur Strainpress de l'usine d'épuration du Service de l'environnement pour un total approximatif de 64 400 \$, incluant les taxes, les frais de transport et d'emballage.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	32 876,19 \$	Remplacement des vis de tamisage et de pressage du séparateur Strainpress
11-80011-016	14 335,55 \$	Entretien des usines Strainpress (usines d'épuration)
11-70013-010	14 335,55 \$	Équipements et travaux - Usines d'épuration Strainpress
04-13493	2 852,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
41420-649	32 876,19 \$		Mécanique - Usines de traitement des eaux usées - Autres pièces et accessoires
03-10110		32 876,19 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière - Autres pièces

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1400

SOUSSION 2008 SI 146 - CONSTRUCTION DJL INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET DE LA RUE PAQUETTE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 85 970,57 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue Paquette, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 85 970,57 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 août 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30442-002-58787	82 162,35 \$	Aménagement des réseaux routiers - Pistes cyclables et ponts - Intersection boulevard La Vérendrye et rue Paquette
04-13493	3 808,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1401*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL BOISVENU, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Constructions Alaro a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction du prolongement des rues Roger-St-Onge et Joseph-Gosselin portant le numéro de lot 4 191 839, étant le projet Boisvenu, phases 1 et 2;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Constructions Alaro afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Boisvenu, phases 1 et 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Constructions Alaro concernant le développement domiciliaire Boisvenu, phases 1 et 2 sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par monsieur Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, le 14 juillet 2008, portant le numéro de minutes 11 766;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Constructions Alaro pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1402*

BAIL - BEAUDRY-BERTRAND - MAISON DU CITOYEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Beaudry-Bertrand occupe de l'espace à bureaux, au quatrième étage de la Maison du Citoyen, depuis la construction de l'édifice;

CONSIDÉRANT QUE le bail présentement en vigueur vient à échéance le 30 septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme Beaudry-Bertrand ont informé la direction du Service d'évaluation et des transactions immobilières qu'ils désirent réduire la superficie louée à environ 485 m² (5 220,6 pi²) et signer un nouveau bail de deux ans et trois mois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau compte récupérer l'espace loué à la Maison du Citoyen pour ses propres besoins;

CONSIDÉRANT QUE des travaux estimés à un maximum de 20 000 \$ permettront de séparer l'espace actuel en deux locaux distincts et une partie commune aux deux occupants;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, a produit un rapport d'évaluation, en date du 30 mai 2008, confirmant qu'un taux de location de 279,87 \$/m² (26 \$/pi²) brut est adéquat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de louer une superficie d'environ 485 m² (5 220,6 pi²) au quatrième étage de la Maison du Citoyen à la firme Beaudry-Bertrand pour une période de deux ans et trois mois, soit du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2010, aux conditions du bail actuellement en vigueur, sauf les éléments suivants :

- un loyer brut de 279,87 \$/m² (26 \$/pi²), plus les taxes applicables;
- l'ajustement du loyer pour le mois de septembre 2008, dans l'éventualité où la Ville occuperait une partie de l'espace à compter du 1^{er} septembre 2008;
- une limite quant à la responsabilité de la Ville de Gatineau pour la perte ou le bris d'objets situés dans les espaces communs et appartenant à Beaudry-Bertrand;
- la possibilité pour les deux parties de mettre fin au bail sur avis écrit de six mois;
- aucune option de renouvellement ou de tacite reconduction, le locataire devant quitter les lieux au plus tard le 31 décembre 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Cette transaction sera effectuée suite à l'acceptation par le conseil de surseoir à la politique de la Ville de Gatineau sur les transactions immobilières qui prévoit à l'article 7.1.1 que « Les aliénations des immeubles à valeur marchande conventionnelle destinés au grand public sont soumises périodiquement au comité exécutif et au conseil municipal. De concert avec les services concernés, le responsable des transactions immobilières identifie les biens qui peuvent être aliénés.

L'aliénation d'un bien peut être assujettie à des conditions d'aménagement et de développement, ou obligations de construire ou de développer, normes de qualité, engagements futurs, droits de reprise, dépôts, etc. »

De plus, cette même politique prévoit que dans l'éventualité où le conseil décide d'aliéner un bien, il doit le faire conformément à la procédure prévue à l'article 8 qui s'intitule « Procédure d'aliénation d'un immeuble municipal à valeur marchande conventionnelle destinée au grand public ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19400-624	10 000 \$	Recouvrables de tiers - Administration - Bois et matériaux de construction
02-19920-624	10 000 \$	Maison du Citoyen - Édifice - Bois et matériaux de construction

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1403 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE GATINEAU - AMBASSADEURS DE GATINEAU BANTAM BB - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Gatineau, à l'attention de monsieur Denis Piché, 11, rue du Duché, Gatineau, Québec, J8R 1X6, à titre de subvention pour les activités de l'équipe des Ambassadeurs de Gatineau Bantam BB.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1404 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DU CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - 12 SEPTEMBRE 2008 - 175 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Denis Tassé et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par le Centre des aînés de Gatineau qui aura lieu le 12 septembre 2008.

De plus, ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 55 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Gatineau, à l'attention de monsieur Sylvain Germain, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	55 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11414-972	60 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11410-972	60 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1405 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CLUB DE FOOTBALL LES PHÉNIX DE NICOLAS-GATINEAU - 14 SEPTEMBRE 2008 - 100 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à une activité organisée par la boutique Greg Landry au profit du club de football les Phénix de Nicolas-Gatineau qui aura lieu le 14 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du club de football les Phénix de Nicolas-Gatineau, à l'attention de monsieur Alain Landry, 171, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 6J9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1406 **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-GÉRARD - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre communautaire Saint-Gérard, à l'attention de monsieur Pierre Perras, 53, rue Valpin, Gatineau, Québec, J8M 1G9, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1407 **SUBVENTION DE 300 \$ - AGAP DU VIEUX-GATINEAU - MARCHÉ MOD'ICI ET CONCERT CLASSIQUE - 13 ET 14 SEPTEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'AGAP du Vieux-Gatineau, à l'attention de madame Pauline Bouchard, 266, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K4, à titre de subvention pour la réalisation du MARCHÉ MOD'ICI et du Concert Classique qui se tiendront les 13 et 14 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	300 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1408 **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis, à l'attention de madame Fatima Coutinho, présidente, Groupe de l'âge d'or, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1409 **SUBVENTION DE 400 \$ - FONDATION DE LA CSPO - DÉFI MOUSTACHE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Fondation de la CSPO, à l'attention de monsieur Dominique Kenney, président, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, à titre de subvention pour le défi Moustache qui aura lieu le 21 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11407-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1410 **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole de Hull, à l'attention de madame Christine Butt, coordonnatrice, 4, rue Taschereau, bureau 550, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention dans le cadre de la campagne de financement pour le projet www.jebenevole.ca.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1411

SUBVENTION DE 150 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIA GORETTI, CONSEIL 9988 - ACTIVITÉ FAMILIALE - 14 SEPTEMBRE 2008 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Ste-Maria Goretti, Conseil 9988, à l'attention de monsieur Gilles Mongeon, 664, rue du Berger, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour une activité familiale qui aura lieu le 14 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11413-972	75 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1412

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-1452

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE AU COLLOQUE « LA GOUVERNANCE CULTURELLE DES GRANDES VILLES : ENJEUX ET POSSIBILITÉS » - MONTRÉAL - 5 ET 6 OCTOBRE 2008 - 1 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer au colloque « La gouvernance culturelle des grandes villes : enjeux et possibilités » qui aura lieu les 5 et 6 octobre 2008 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 253,97 \$ à l'ordre de Culture Montréal, 3680, rue Jeanne-Mance, bureau 317, Montréal, Québec, H2X 2K5 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 000 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	1 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1413 **ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME RENÉE THOUIN AU POSTE DE POMPIÈRE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de pompier(ière) au Service de sécurité incendie (poste INC-POM-058 au plan d'effectifs des pompiers), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Renée Thouin au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Le salaire de madame Renée Thouin sera celui de la 5^e classe selon la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau. La période d'essai sera de 6 mois.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit lorsqu'elle aura complété une période d'essai de 6 mois tel que stipulé à l'article 11.8.7 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau. La date d'entrée en fonction de madame Renée Thouin est le 1^{er} septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Service de sécurité incendie – Rémunération régulière – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1414 **ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PAUL CARLE AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR, SECTEUR CENTRE-EST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien(ne)-soudeur(euse), secteur centre-est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste OPT-BLE-093 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Paul Carle au poste de mécanicien-soudeur, secteur centre-est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Paul Carle sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Paul Carle a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Paul Carle sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30810-114 – Atelier mécanique – Général – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1415* MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1212 - MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée au premier considérant de la résolution numéro CM-2008-803 en date du 2 juillet 2008 relativement au numéro du poste d'acheteur visé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-1212 en date du 2 juillet 2008 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2008-803 en date du 2 juillet 2008 concernant les modifications à la structure organisationnelle – Module de l'administration et des finances, et ce, afin de remplacer, au premier considérant, le numéro du poste d'acheteur FIN-BLC-053 par FIN-BLC-013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1416 DÉMISSION DE MADAME CATHERINE MARCHAND - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Marchand a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉE	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Catherine Marchand, directrice	Module de l'urbanisme et du développement durable	1 ^{er} août 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Catherine Marchand pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1417 RETRAITE DE MADAME LOUISE DEMONTIGNY, TECHNICIENNE SPÉCIALISÉE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Demontigny, technicienne spécialisée au Module de la culture et des loisirs, a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 1^{er} septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette employée aura complété 32 ans et 4 mois de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à madame Louise Demontigny, les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite le 1^{er} septembre 2008, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Louise Demontigny leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1418

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-08-08 - MESURE D'ACCOMMODEMENT - EMPLOYÉ 101561

CONSIDÉRANT la convention collective entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE des limitations fonctionnelles empêchent l'employé 101561 d'occuper son poste de préposé aux stationnements à la Direction générale;

CONSIDÉRANT l'obligation d'accommodement qui incombe à l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'un poste correspondant à ses limitations fonctionnelles dans un autre Service pourra permettre à l'employé 101561 de demeurer activement à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville et du Syndicat en sont venus à une entente afin de permettre cette mutation de l'employé 101561 à un poste qui correspond à ses limitations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-08-08 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de permettre la mutation de l'employé 101561, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-08-08.

Adoptée

CE-2008-1419*

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1002 - DÉPÔT DU RAPPORT EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI DANS LES ORGANISMES PUBLICS ET APPROBATION DU PROGRAMME RÉVISÉ D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* en vigueur depuis le 1^{er} avril 2001 vise les organismes publics de 100 personnes et plus dans le secteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les organismes à déposer périodiquement à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse un rapport d'effectifs, à analyser le système d'emploi et à mettre en place un programme d'accès à l'égalité en emploi visant à augmenter la représentation des personnes faisant partie de chaque groupe visé par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* et à corriger le système d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déposé en 2004 le rapport d'effectifs à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse tel que prévu par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a effectué une analyse du système d'emploi, tel que prévu par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2007-791 en date du 3 juillet 2007, acceptait son programme d'accès à l'égalité qui a été déposé à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de notre programme par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il nous a été recommandé en juin 2008, bien que notre programme soit globalement complet, d'y apporter des modifications et des ajouts nous permettant ainsi d'atteindre les objectifs du programme tout en bonifiant certaines pratiques de notre système d'emploi :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le programme révisé d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Gatineau suite aux recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Le Service des ressources humaines est autorisé à réaliser les activités prévues au programme d'accès à l'égalité en emploi.

Ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-1002 en date du 27 juin 2007 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2007-791 en date du 3 juillet 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1420*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES ET SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-248 en date du 20 février 2008, acceptait la promotion et permanence de madame Lucie Laurier au poste de commis administratif au Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-031 au plan d'effectifs des cols blancs) et que le poste syndiqué col blanc de commis de bureau (poste numéro COR-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-682 en date du 30 avril 2008, a accepté la promotion et permanence de madame Natacha Delisle au poste de préposé aux communications au Service de police (poste numéro POL-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs) et que le poste syndiqué col blanc de commis de bureau (poste numéro POL-BLC-059 au plan d'effectifs des cols blancs) est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle de la cour municipale des Services juridiques et du Service de police.

Cour municipale

Abolition d'un poste syndiqué col blanc :

- abolir le poste de commis de bureau (poste numéro COR-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 2 de l'échelle salariale des employés syndiqués cols blancs de la Ville de Gatineau sous la gouverne du chef de Section de l'audition et du jugement.

Service de police

Abolition d'un poste syndiqué col blanc :

- abolir le poste de commis de bureau (poste numéro POL-BLC-059 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 2 de l'échelle salariale des employés syndiqués cols blancs de la Ville de Gatineau sous la gouverne du lieutenant – liaison avec les tribunaux et greffier de la cour municipale.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme de la cour municipale et du Service de police en conséquence.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1421*

MODIFICATIONS AUX STRUCTURES ORGANISATIONNELLES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif acceptait la retraite de madame Louise Demontigny au poste d'agente de contrôle financier, (poste numéro MLC-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs) et que le poste est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE les tâches du poste de responsable aux plateaux et aux équipements récréatifs ont été modifiées au cours des dernières années :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes aux structures organisationnelles du Service des arts, de la culture et des lettres, du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et du Module de la culture et des loisirs.

Module de la culture et des loisirs

- abolir le poste d'agent de contrôle financier (poste numéro MCL-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 10 de l'échelle salariale des employés syndiqués cols blancs de la Ville de Gatineau sous la gouverne du directeur du Module de la culture et des loisirs;
- créer le poste cadre de contrôleur (poste numéro MCL-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres), classe 4 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau sous la gouverne du directeur du Module de la culture et des loisirs;
- transférer sous la gouverne du contrôleur, les postes de technicien en administration (poste numéro MCL-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs) et commis administratif (poste numéro MCL-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs) du Module de la culture et des loisirs.

Service des arts, de la culture et des lettres

- transférer l'agent au budget du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la gouverne du poste de contrôleur.

Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire

- modifier le titre du poste de responsable aux plateaux et aux équipements récréatifs (poste numéro LSC-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) sous la gouverne du chef de Division des infrastructures, des plateaux et des équipements du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour responsable aux protocoles et aux équipements récréatifs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes du Service des arts, de la culture et des lettres, du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et du Module de la culture et des loisirs en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13160-115 – Module de la culture et des loisirs – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1422

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1108 - FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI - EMPLOYÉE 105815

CONSIDÉRANT que le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2008-1108 en date du 25 juin 2008, approuvait l'engagement à l'essai pour une période de trois mois de l'employée 105815;

CONSIDÉRANT que l'employée 105815 n'a pas réussi sa période d'essai à la satisfaction de l'employeur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1108 octroyant un poste régulier à l'employée 105815.

Adoptée

CE-2008-1423*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1390 - DÉDOMMAGEMENT AU RÉSEAU DE SOINS PALLIATIFS DU QUÉBEC POUR LA LOCATION DU PALAIS DES CONGRÈS LES 30 AVRIL, 1^{er} ET 2 MAI 2008

CONSIDÉRANT QUE le congrès 2008 du Réseau de soins palliatifs du Québec était prévu au palais des congrès depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE le groupe du Réseau de soins palliatifs du Québec, représenté par Pluri-Congrès inc., entreprise spécialisée en organisation de congrès, avait loué les salles du palais des congrès, de la Maison du Citoyen et du Sheraton Four Points pour y tenir son congrès 2008, activité regroupant près de 900 congressistes de partout en province;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont dû trouver un autre endroit en région pour tenir leur congrès 2008 à cause des démarches entreprises par la Ville de Gatineau à l'effet de mettre fin au bail du palais des congrès;

CONSIDÉRANT QUE le congrès du Réseau de soins palliatifs du Québec a dû être déplacé de dates, faute de disponibilités dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel Hilton Lac-Leamy s'est avéré le seul endroit disponible pour la tenue du congrès du Réseau de soins palliatifs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1041 en date du 2 octobre 2007, acceptait d'autoriser un comité, composé du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire avec le support du Service des affaires juridiques, à négocier avec certains clients du palais des congrès afin de minimiser les coûts afférents au déplacement de leur activité;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prévoyait un budget de 64 750 \$ dont le solde actuel, après avoir payé d'autres dédommagements, est d'environ 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande de l'organisme pour dépenses additionnelles occasionnées par le déplacement ailleurs de cette activité et à des dates autres que prévues initialement au palais des congrès est de 76 066,63 \$;

CONSIDÉRANT QUE le groupe du Réseau de soins palliatifs du Québec, représenté par l'entreprise Pluri-Congrès inc., demande que la Ville de Gatineau accepte de payer les coûts supplémentaires engendrés par le déplacement d'endroit et de dates, suite à l'impossibilité de pouvoir tenir l'activité au palais des congrès;

CONSIDÉRANT QUE toutes les pièces justificatives ont été remises à la Ville par l'entreprise Pluri-Congrès inc. afin que le comité chargé d'analyser le dossier puisse faire une recommandation au conseil municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-1390 en date du 2 octobre 2007 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-1041 en date du 2 octobre 2007 afin d'accorder une somme de 131 710 \$ pour les coûts afférents au déplacement d'événements de certains clients du palais des congrès.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 69 733,06 \$ à l'ordre du Réseau de soins palliatifs du Québec et un chèque de 6 333,57 \$ à l'ordre de Pluri-Congrès inc. à titre de dédommagement pour l'annulation de la location de salles au palais des congrès les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13110	76 066,63 \$	Comptes à payer - Général

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1424

AUTORISATION DE CIRCULER SUR UNE PARTIE DES RUES LAFRANCE, PAQUETTE, BEAUVAIS, IMPASSE DE LA CÔTE-D'OR - ENTRE LES 17 ET 24 SEPTEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE suite aux événements du mois d'avril 2008, le conseil a déclaré des mesures d'urgence et l'évacuation permanente de six propriétés situées sur la rue Lafrance;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des habitations sises aux 604 et 608, rue Lafrance, vont procéder au déménagement de leur habitation, entre les 17 et 24 septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sera perturbée sur certains tronçons de rue suite au transport sur route de ces deux habitations et que des rues devront être possiblement fermées temporairement pour permettre ce transport :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Héneault & Gosselin à circuler à l'intérieur de la ville de Gatineau pour le transport sur route des habitations sises aux 604 et 608, rue Lafrance et devant respectivement être relocalisées aux 42 et 48, impasse de la Côte-d'Or en respectant le parcours suivant :

- 0,20 km sur la rue Lafrance
- 0,60 km sur le boulevard La Vérendrye Ouest
- 0,05 km sur la rue Paquette
- 0,30 km sur la rue Beauvais
- 0,10 km sur l'impasse de la Côte-d'Or

QUE ce comité autorise, si requis, la fermeture temporaire des rues ci-haut mentionnées, entre les 17 et 24 septembre 2008.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint
Comité exécutif